

Affaire Robert Boulin : la thèse du suicide a-t-elle du plomb dans l'aile ?

Un nouveau collège d'experts juge les constatations initiales insuffisantes pour conclure « de manière formelle » à une mort par noyade de l'ancien ministre.

Par *LePoint.fr*



« C'est très simple : quelle que soit l'issue de cette enquête, plus aucun magistrat ne pourra affirmer qu'il s'agit d'un suicide par noyade. C'est un tournant », s'est félicitée Maître Marie Dosé à la lecture de ce rapport. © Jean Pierre Loth / Ina / Ina via AFP

L'affaire Boulin fait partie des plus grandes affaires judiciaires du XX^e siècle. Le 30 octobre 1979, le ministre du Travail de **Valéry Giscard d'Estaing**, Robert Boulin était retrouvé mort dans un étang de la forêt de Rambouillet, à 59 ans, dans un contexte électrique de guerre des droites. À l'époque, la justice avait conclu à un suicide par noyade après absorption de barbituriques. Mais coup de théâtre : en 2015, la justice décide de rouvrir le dossier pour « enlèvement » et « assassinat » grâce à la détermination de la famille de la victime et à l'apparition d'un nouveau témoin, jetant le trouble sur cette affaire retentissante. Or, les conclusions d'un récent rapport médical, révélées samedi 7 novembre par nos confrères du *Parisien*, sèment encore un peu plus le doute sur l'hypothèse d'un suicide.

Dans leur document rendu le 24 septembre 2020, un collège de quatre médecins, un légiste, un pneumologue, un toxicologue et un radiologue, affirme que si les constatations effectuées à l'époque sont compatibles avec l'hypothèse d'un suicide, elles demeurent insuffisantes pour l'établir avec certitude. Un courrier d'adieu et une autopsie concluant en 1991 que « *Robert Boulin présentait toutes les caractéristiques d'une mort par noyade* » avaient pourtant achevé de convaincre les enquêteurs de l'époque. Et ce, même si aucune trace de barbiturique n'avait été trouvée dans l'organisme de la victime, qui présentait toutefois une « *forte quantité* » de Valium.

Plus inquiétant : deux fractures sur le visage du ministre avaient été découvertes lors d'une autopsie pratiquée en 1983. Un nouvel élément qui avait laissé la justice de marbre.

« Plus aucun magistrat ne pourra affirmer qu'il s'agit d'un suicide »

Le nouveau collègue, qui a réexaminé tous les éléments du dossier, déplore « *l'absence de données anatomopathologiques et biologiques* ». Concernant les coups portés à l'ancien ministre, « *le nouveau rapport d'expertise acte enfin l'existence désormais incontestable d'une fracture de la portion nasale du maxillaire supérieur gauche* », notent la fille de Robert Boulin, **Fabienne Boulin-Burgeat**, et son avocate, **M^e Marie Dosé**. Cette fracture, dont les experts précisent qu'elle n'a pas pu entraîner à elle seule la mort de Robert Boulin, « *a été provoquée par "un choc direct" secondaire, « soit à une chute, soit à un heurt par objet contondant* », ajoutent-elles. Les quatre médecins relativisent également la présence de Valium dans le corps de la victime, arguant que « *les concentrations retrouvées sont à la limite supérieure de la zone thérapeutique habituelle et ne peuvent pas être considérées comme toxiques* ».

« *C'est très simple : quelle que soit l'issue de cette enquête, plus aucun magistrat ne pourra affirmer qu'il s'agit d'un suicide par noyade. C'est un tournant* », s'est félicitée M^e Marie Dosé à la lecture de ce rapport. Cette dernière a aussitôt réclamé un complément d'expertise dans le but de connaître, un jour, la vérité sur cette sombre affaire. ■